



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Premiers épisodes neigeux

Gap, le 03/11/2023

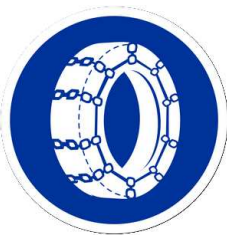
Équipements spéciaux obligatoires sur l'ensemble du département



**Les premières chutes de neige** de la saison ont déjà touché le département et de nouvelles précipitations neigeuses sont annoncées par Météo France pour les jours à venir.

Pour améliorer la sécurité des usagers et ce pour la troisième année consécutive, l'obligation de détenir des équipements adaptés à la conduite en période hivernale a été déployée sur l'ensemble du département.

Entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige.



Sur routes enneigées, **il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus neige, chaînes ou chaussettes.**

Il convient donc de savoir monter ses chaînes et chaussettes avant de prendre la route et de les installer par anticipation, avant de se retrouver bloquer, en les montant en dehors des voies de circulation.

Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes, appelle à la vigilance au regard de ces conditions météorologiques.

Le retour de la neige ne doit pas faire oublier **la prudence nécessaire pour la pratique des activités en montagne.** Ces chutes de neige peuvent créer **un manteau neigeux instable.**

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey  
05 011 GAP Cedex